

Les Trophées des Entreprises Ardenne Métropole



Avec « Les trophées des entreprises », Ardenne Métropole met à l'honneur les entreprises du territoire qui se sont distinguées dans le courant de l'année par leur réussite et leur dynamisme.

Comme les précédentes années, cette 3ème édition des Trophées des Entreprises est ouverte à toutes les entreprises implantées sur le territoire d'Ardenne Métropole et elles peuvent concourir dans l'une des 6 catégories proposées :

- > **PRIX DE LA JEUNE ENTREPRISE** – *entreprise créée depuis moins de deux ans* : récompense une jeune entreprise qui affiche des résultats économiques encourageants ou dont le développement d'entreprise s'appuie sur un projet innovant.
- > **PRIX INNOVATION PRODUIT / DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE** : récompense l'amélioration d'un produit à destination de la clientèle de l'entreprise / récompenser l'amélioration de l'outil de travail.
- > **PRIX EXPORT** : récompense l'entreprise qui présente une belle réussite à l'international
- > **PRIX MUTATION / DIVERSIFICATION** : récompense l'entreprise qui s'adapte à son marché en développant de « nouveaux process ».
- > **PRIX REPRISE** – *entreprise reprise depuis moins de deux ans* : récompense une reprise d'entreprise réussie (maintien des emplois / maintien dans un secteur particulier).
- > **PRIX DU DYNAMISME COMMERCIAL** : récompense un projet commercial en cœur de ville ou de centre-bourg.

Le jury remettra également un **prix "coup de cœur"** qui viendra récompenser l'entreprise remarquée unanimement parmi les candidats.

L'édition 2019 du concours débute le 15 octobre 2018 et les dossiers sont à déposer au plus tard le 15 janvier 2019.

Le dossier de candidature ainsi que le règlement sont téléchargeables en ligne sur le site internet d'Ardenne Métropole :

<http://www.ardenne-metropole.fr/Developpement-economique/Les-trophees-des-entreprises-Ardenne-Metropole>